

Le 27 juin dernier, lors de la Journée Innovation Clinique, les HCL et Lyonbiopôle lançaient leur

Projet n°2 : Lumeen, une solution de réalité virtuelle thérapeutique pour l'anxiété préopératoire

Porté par la société Lumeen et le Professeur Vincent Piriou, anesthésiste-réanimateur

Une intervention chirurgicale à l'aide d'un dispositif médical de réalité virtuelle thérapeutique pour l'anxiété préopératoire

Un accompagnement pour mettre sur le marché des innovations santé utiles à tous

Cet appel à projets est le fruit d'un partenariat unique en France entre le deuxième Centre Hospitalier

Son objectif ? **Accompagner et rendre compétitifs ces projets collaboratifs hospitalo-ind**

Les deux projets lauréats bénéficieront des conseils et d'un accompagnement technique et financier de 200

Catherine Geindre, directrice générale des Hospices Civils de Lyon, se félicite de ce projet de grande c

A propos des Hospices Civils de Lyon

Les Hospices civils de Lyon (HCL) constituent le deuxième centre hospitalo-universitaire (CHU) de Fra

Ils contribuent largement à la recherche et à l'innovation en matière médicale, en partenariat avec l'Un

2600 publications scientifiques

650 personnels dédiés à la recherche

1 990 essais cliniques

69 000 personnes incluses dans des programmes de recherche

Pour en savoir plus : <https://www.chu-lyon.fr/fr>

Écrit par Lyonbiopôle

Mercredi, 22 Janvier 2020 19:34 - Mis à jour Mercredi, 22 Janvier 2020 19:47

A propos de Lyonbiopôle

Lyonbiopôle fédère et structure un écosystème santé innovant et fertile à vocation internationale : la région lyonnaise est reconnue comme un pôle de référence en matière d'innovation thérapeutique.

Ses 4 domaines d'actions stratégiques sont : les médicaments à usage humain, les médicaments vétérinaires, les dispositifs médicaux, les thérapies innovantes.

Lyonbiopôle compte à ce jour plus de 240 entreprises, dont 140 sont des PME, 100 sont des startups et 100 sont des grands groupes.

Pour en savoir plus : lyonbiopole.com

^[1] Une PME est une entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas 43 millions d'euros